



Cameroun : entre criminalisation de l'action collective, élections et gouvernance de la neutralisation

Par Modeste Mba Talla

Chronique : les élections générales en Sierra Leone, consolider les acquis démocratiques post-conflit

Par Benjamin Olagboyé

« Les défis de la résolution des conflits au Mali » : une série d'événements du Centre FrancoPaix

Nouvelles et annonces

Bulletin

FrancoPaix

Vol. 3, no 2 - Février 2018

Cameroun: entre criminalisation de l'action collective, élections et gouvernance de la neutralisation

Par Modeste Mba Talla

Résumé exécutif

- Le Cameroun est depuis peu traversé par de nombreuses crises internes, en particulier dans les régions anglophones : un conflit ouvert et des infiltrations de groupes armés dans le Nord et dans l'Est secoue ce pays.
- L'année 2018 est une année charnière à plusieurs égards. Si le calendrier électoral est respecté, il devrait se tenir durant cette année au moins cinq élections : présidentielles, municipales, législatives, régionales et sénatoriales.
- La criminalisation de l'action collective par le régime de Yaoundé consiste à affaiblir et à fragmenter complètement les forces sociales et politiques en présence.
- Cette criminalisation, qui s'appuie sur une instrumentalisation de la loi anti-terroriste dans un contexte électoral tendu, participe à une gouvernance par la neutralisation dans le but de conserver le pouvoir.

Le Cameroun est depuis peu traversé par de nombreuses crises internes, en particulier dans les régions anglophones : un conflit ouvert et des infiltrations de groupes armés dans le Nord et dans l'Est secoue ce pays. La situation politique tendue et la lutte contre le terrorisme ont donné un blanc-seing aux autorités camerounaises pour réprimer et criminaliser davantage toute action collective. Cette carte blanche met en danger la tenue, en 2018, d'élections dans un contexte « libre », « équitable » et « apaisé ». En effet, les mouvements sociaux portant des projets réformistes ou transformateurs, en même temps que les partis politiques, ont vu leurs marges de manœuvre être réduites, contrôlées ou même être carrément réduites à néant. Cette criminalisation de l'action collective consacre, à la veille d'une année électorale très chargée (élections présidentielles, municipales, législatives, régionales et sénatoriales), la matérialisation de la « gouvernance par l'embuscade »¹ par le régime du président camerounais Paul Biya. Ce régime est caractérisé par un retour à l'autoritarisme sous la forme du présidentielisme militaire²,



« Cette criminalisation, qui s'appuie sur une instrumentalisation de la loi anti-terroriste dans un contexte électoral tendu, participe à une gouvernance par la neutralisation dans le but de conserver le pouvoir ».

le tout dans un contexte de fin de règne du régime Biya dont l'issue est incertaine³, avec un risque de violence post-électorale évident. Dans cet article, mon argument central vise à montrer que la criminalisation de l'action collective par le régime de Yaoundé consiste surtout à affaiblir et à fragmenter complètement les forces sociales et politiques en présence. Cette criminalisation, qui s'appuie sur une instrumentalisation de la loi anti-terroriste dans un contexte électoral tendu, participe à une gouvernance par la neutralisation dans le but de conserver le pouvoir. Pour comprendre ces enjeux, nous commencerons par étudier les enjeux électoraux et les forces en présence. Ensuite, nous analyserons la criminalisation de l'action collective et la question anglophone.

Les élections « certaines mais encore lointaines » dans un contexte de gouvernance de la neutralisation

Depuis une vingtaine d'années, des élections pluralistes se tiennent au Cameroun, ce qui a fait dire à Patrick Quantin que « les pays où l'on ne vote pas sont devenus aussi rares que ceux dans les lesquels on ne boit pas de Coca-Cola » (1998, 17). En effet, entre le 1er mars 1992, date de la tenue des premières élections de la seconde ère du multipartisme,

et le 4 avril 2013, le Cameroun a organisé en tout 14 scrutins.⁴ Chacun de ces scrutins, tous contestés, ont été entachés de nombreuses irrégularités en même temps qu'ils ont participé à la consolidation du régime de Paul Biya. En octobre 2011, l'impréparation du scrutin par Élections Cameroun (Elecram)⁵ a dépassé toutes les craintes à tel point que, dans son dernier discours de campagne, Paul Biya demandait par anticipation l'indulgence des citoyens et de la communauté internationale (Courtin 2011, 125). Il y a plus d'une dizaine d'années, Alain Nkoyock faisait déjà le constat que « les régimes despotiques rescapés de la tourmente des années 90 organisent des pseudo-scrutins, ces élections truquées, frauduleuses, destinées à permettre aux potentats en place de se relégitimer et de continuer de s'accrocher au pouvoir contre la volonté de la majorité » (2004, 30).

L'année 2018 est une année charnière à plusieurs égards. Si le calendrier électoral est respecté, il devrait se tenir seulement durant cette année au moins cinq élections : présidentielles, municipales, législatives, régionales et sénatoriales. Le président Paul Biya avait d'ailleurs déclaré, le 3 juillet 2015, à l'occasion de la visite officielle de François Hollande au Cameroun, dans une réponse sibylline à un journaliste français au sujet de sa longévité aux affaires, que « les élections

présidentielles de 2018 sont certaines, mais encore lointaines. [...] Nous avons le temps de réfléchir et le moment venu, les Camerounais, les amis français et tout le monde, sauront si je suis candidat ou si je prends ma retraite ». Aujourd'hui les signaux sont de plus en plus clairs en matière de tenue des élections.⁶ Lors du dernier budget du Cameroun, une enveloppe de près de 50 milliards de francs CFA⁷ a été affectée à cet effet. D'autres signes comme le renouvellement du nom de domaine (Paulbiya2018.com) du candidat présidentiel Paul Biya ou la distribution de 500 000 ordinateurs aux étudiants en sont des exemples. Les élections qui se tiendront cette année vont se passer dans un contexte dans lequel le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC)⁸ domine la scène politique depuis les premières élections multipartistes en 1992⁹.

Ces différents tableaux traduisent l'état des forces politiques en présence au Cameroun. On peut noter qu'à part les premières élections dans les années 90 durant lesquelles le RDPC avait subi quelques revers, il a, depuis lors, réoccupé toute la scène politique avec l'avènement du multipartisme. La « majorité obèse »¹⁰ ou écrasante du RDPC adossée sur un « présidentielisme » négro-africain¹¹ fait qu'aujourd'hui la démocratie suscite au Cameroun moins d'optimisme que pendant la période d'euphorie des années 90. Le Cameroun est l'exemple d'une transition politique¹² jamais achevée, caractéristique de tous les régimes hybrides, c'est-à-dire ceux qui, bien qu'étant inscrits dans un processus démocratique, ont gardé par devers eux toute l'architecture autoritaire. Le cas du Cameroun est le reflet des régimes à parti unique en Afrique qui sont passés avec succès à l'autoritarisme électoral.

Cet autoritarisme électoral est mis sur pied par un système de type « *hegemonic authoritarianism* »¹³ ou, selon l'expression de Nicolas van de Walle, une forme de « *status quo regimes* » (2003), dans une stratégie de survie et d'adaptation de type autoritaire. Malgré la dénonciation de certaines dérives de l'exécutif, le déséquilibre des pouvoirs ne met pas vraiment à l'abri d'une démocratie défectueuse (Merkel, 2004). Il y a donc, dans les germes du système politique camerounais, l'absence des contrepouvoirs et de la garantie d'une institutionnalisation de l'opposition, et donc un grand risque d'un retour en arrière vers plus d'autoritarisme (Merkel, 2010).

Cette adaptation ou survie de régime repose selon de

nombreux analystes de la politique camerounaise comme Jean Takougang (2013, 2015, 2018) ou Enoch Meyomessse (2011), sur un ensemble de caractéristiques qui définissent la gouvernance de la neutralisation.

Ce type de gouvernance peut se définir comme la volonté du régime Biya à subsumer d'abord en son sein toute émergence de nouveaux leaders en plus de fragiliser les forces sociales et les partis politiques par un processus de paupérisation. Tout ceci repose sur les manipulations de la constitution¹⁴, sur le contrôle de toutes les instances électorales et judiciaires à travers le pouvoir de nomination. Ceci sous l'œil bienveillant de tous les appareils sécuritaires de l'État sous les ordres autoritaires du président.

Cette gouvernance de la neutralisation est l'expression de cet « *hegemonic authoritarianism* », dans lequel le contrôle s'exerce à travers la menace, le chantage juridico-alimentaire, l'arrestation, embastillement de prétendants au pouvoir sous couvert de détournements de fonds¹⁵, l'humiliation des « élites » pour les rendre dociles, la corruption de l'opposition,

la création d'une bourgeoisie administrative complice du régime et d'une bourgeoisie militaire protectrice du régime, ainsi que la marginalisation des « élus ». Les élections, pour compétitives et plurielles qu'elles soient,

ne garantissent pas le caractère démocratique du régime qui les organise ou qui en sort vainqueur.

Au cours de la longue et pénible marche vers la démocratie, le Cameroun a développé un modèle qui s'illustre comme une conception instrumentale de celle-ci. Les élections y sont ainsi vues comme la meilleure voie pour légaliser l'autoritarisme (Schedler, 2006). Cette légalisation se fait à travers une sorte de biopouvoir (Foucault, 1975) qui s'est installé insidieusement au Cameroun, comme contrôle de la population. Et de ce fait, les mécanismes d'intériorisation de la discipline se sont enracinés dans l'esprit de la population. Cela met en relief le paradoxe entre les capacités d'action du pouvoir et ses aptitudes à faire peur. L'État est plus présent dans les esprits que dans la réalité quotidienne des Camerounais (Courade et Sindjoun, 1996). Les techniques de persuasion intègrent durablement l'inconscient collectif permettant quasi immédiatement de penser que s'opposer revient à faire quelque chose de pervers et dangereux pouvant coûter la vie. C'est ce qui permet au régime en place au Cameroun de s'assurer le monopole des capacités de rétribution à partir du parti hégémonique qui devient le bras

« Les législations visant à limiter les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression se sont multipliées, minant l'indépendance des acteurs de la société civile et leur capacité à fonctionner efficacement ».

opérationnel de l'État pour cette fonction (Sindjoun, 2002). Le parti au pouvoir est alors la seule source de déploiement du mécanisme behavioriste qui se décline en action-récompense/action-punition, enclenchant ainsi la dynamique de confiscation de l'ascenseur social. Le futur naît et se construit dans le parti-État et nulle part ailleurs. En procédant de la sorte, ce régime a aussi installé une sorte de dictature du moment¹⁶ (Hartog, 2003), socle de la gouvernance de la neutralisation qui repose non pas seulement sur le présidentielisme, mais aussi sur un « hyper présidentielisme »¹⁷, l'une des caractéristiques du régime hégémonique autoritaire camerounais.

Miafo Donfack décrit le régime hégémonique autoritaire de Paul Biya comme un « pontificat présidentiel »¹⁸ qu'il reprend à son compte pour définir la domestication du droit par le pouvoir.¹⁹ Il est communément déclaré au Cameroun que « la vie constitutionnelle » est rythmée par la cadence présidentielle.²⁰ Cette domestication du droit par le pouvoir s'est traduite par les populaires « coups d'État constitutionnels » qui consistent à amender la constitution et y soustraire tout élément portant sur la limitation du mandat présidentiel comme ce fut le cas au Cameroun en 2008.²¹ Ces « coups d'État constitutionnels » sont un moyen de conservation du pouvoir présidentiel et le font avec l'apparence de la légalité. Un des exemples les plus flagrants est le cas du Sénat qui, selon la constitution du 18 janvier 1996, est une institution représentant les collectivités territoriales décentralisées (art. 50 et 20.1). En dehors des 30 sénateurs autoritairement nommés par le président, les 70 autres doivent être (selon l'art. 222 du code électoral) élus au suffrage universel indirect par les conseillers régionaux et municipaux. Deux contradictions qui relèvent l'inconstitutionnalité : 1) le Sénat actuel existe sans l'existence des collectivités territoriales décentralisées ; 2) la première élection s'est faite seulement avec les conseillers municipaux, ceci au mépris de l'esprit de la loi.²²

Par ailleurs, toujours dans la stratégie de conservation du pouvoir à travers une gouvernance par la neutralisation, le régime d'autoritarisme hégémonique de Yaoundé s'appuie aussi sur le soutien de la communauté internationale. À l'instar du Kenya sous Daniel arap Moi (Brown 2001), où les donateurs étrangers l'avaient aidé à garder le pouvoir, le régime de Yaoundé doit aussi sa survie grâce au soutien actif de la communauté internationale. Au Cameroun, où l'Union européenne (UE) est le premier contributeur de l'aide au développement, on a observé un renoncement de l'UE sur le plan de la gouvernance électorale. Selon Courtin (2011), lors des élections d'octobre 2011, l'UE s'est installée dans une posture de la diplomatie en crabe, en mettant sur pied

un dispositif d'observation minimaliste, caution politique à un scrutin déficient.

La criminalisation de l'action collective et la question anglophone

L'une des caractéristiques du « *status quo regimes* » comme celui de Yaoundé est la criminalisation de l'action collective²³, surtout dans la perspective de l'échéance que constitue l'élection présidentielle en 2018 qui pourrait être la dernière de l'actuel président au cas où celui-ci se représentait. La criminalisation des mouvements de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme est de plus en plus utilisée pour réduire les espaces de la société civile au Cameroun. Cette société civile est souvent présentée par le régime Biya comme une « société perverse ».²⁴ L'hostilité qui existe entre la société civile et le gouvernement va des actes de violence au harcèlement, des arrestations arbitraires à la menace d'emprisonnement et même au meurtre. Les abus continuent à s'étendre à d'autres groupes tels que les journalistes et les activistes²⁵ qui jouent un rôle clé dans l'exercice de l'expression publique et de la bonne gouvernance.

Les législations visant à limiter les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression se sont multipliées, minant l'indépendance des acteurs de la société civile et leur capacité à fonctionner efficacement. Tout ceci se passe dans un contexte de prolifération des politiques antiterroristes à la suite du 11 septembre et de renforcement des théories du droit criminel de l'ennemi. Au Cameroun, l'adoption de lois antiterroristes²⁶ encourage la criminalisation des opposants politiques et des défenseurs des droits de l'homme. Cette loi antiterroriste excessive, introduite dans le contexte de lutte contre le groupe Boko Haram, est aujourd'hui utilisée par les autorités pour arrêter et menacer les journalistes locaux qui couvrent les militants ou l'agitation sociale dans les régions anglophones du pays.²⁷ Selon un rapport spécial publié par le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), « Au Cameroun, la législation antiterroriste est utilisée pour faire taire les opposants et réprimer la dissidence » (2017, 6).

À cette situation post-électorale de 2018, est venue se superposer la question anglophone. Cette crise actuelle dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du Cameroun constitue une résurgence particulièrement inquiétante d'un vieux problème. La mobilisation des avocats, enseignants et étudiants à partir d'octobre 2016, ignorée puis réprimée par le gouvernement, avec à la clé la dissolution en janvier 2017 de toutes les activités des principales organisations de la société civile anglophone, l'arrestation des figures de proue

du mouvement sous la bannière du Consortium²⁸ et la coupure d'internet en janvier 2017²⁹ ont achevé de saper la confiance entre le gouvernement de Yaoundé et les activistes anglophones. On peut noter dans ces cas l'utilisation du système de justice pénale contre les opposants au statu quo dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette utilisation illégitime des systèmes juridiques et d'autres formes de harcèlement légal vise à attaquer, stigmatiser, délégitimer et perturber le travail des défenseurs des droits de l'homme.

Depuis, les deux régions anglophones qui représentent plus de 20 % de la population vivent au rythme des villes mortes, du boycott des écoles et d'incidents violents sporadiques qui ont ravivé des mouvements identitaires datant des années 1970, dont certains revendiquent le retour au modèle fédéral existant entre 1961 et 1972 et d'autres, l'indépendance totale (Restoration movement). Des dizaines de milliers de personnes ont entrepris de marcher pacifiquement (arbres de la paix en main et scandant « no violence ») pour proclamer l'indépendance de l'Ambazonie (désignation que les sécessionnistes donnent à leur État fictif). Les forces de défense et de sécurité camerounaises ont réagi par un usage disproportionné de la force qui, du 28 septembre au 2 octobre, a fait au moins 40 morts, plus de 100 blessés parmi les manifestants et des centaines de personnes arrêtées sans mandat, y compris à leur domicile, et auxquelles on a infligé des tortures et des traitements inhumains et dégradants.³⁰ Face à l'incapacité du régime de Biya de négocier de bonne foi, puis au déclenchement de l'appareil répressif de l'État, la protestation sociale des deux régions anglophones s'est transformée en lutte politique et aujourd'hui en lutte armée pour certains groupes sécessionnistes. Et depuis, des actions militaires revendiquées et non-revendiquées ont été effectuées contre les forces de défense du Cameroun, ouvrant ainsi la voie à une guerre de basse intensité à l'issue incertaine.³¹

Plusieurs groupes d'« autodéfense » sous le vocable de *Ambazonian Guerilla Fighters*, constitués des *Tigers*, des forces d'Ambaland et des *Vipers*, combattent désormais en coordination avec trois milices armées : les Forces de défense d'Ambazonia (ADF), les *Southern Cameroonian Defence Forces* (Forces de défense du Cameroun méridional), et l'*Ambazonia Restoration Army*. Le leitmotiv de toutes ces forces est de rendre la région de l'Ambaland ingouvernable et le coût de l'occupation insoutenable. Elles organisent des attaques ciblées de basse intensité contre les centres administratifs³², les postes militaires et les postes de gendarmerie et de police. Réagissant à la mort de ses soldats lors d'affrontements avec les sécessionnistes, l'armée camerounaise s'inscrivant dans ce qu'elle appelle la réponse graduelle, procède désormais par la méthode de vengeance punitive qui consiste à incendier

les habitations des villages (Ekok, Kembong, Nka Nkwa, Tadu), à brûler les récoltes et les semences en plus d'abattre de sang-froid certains de ses habitants. Dès lors, sous les apparences de la lutte anti-terroriste, de la croisade contre la corruption et de la lutte contre les sécessionnistes, il s'opère subrepticement au Cameroun, non seulement la « démobilisation » des courants d'opposition politiques (Pomerolle, 2008), mais aussi la neutralisation des initiatives visant à refonder le débat sur les questions sociales et la démocratie, dans une ambiance de fin de règne.

Conclusion

Le Cameroun rentre dans une année électorale chargée, qui sera à plusieurs égards l'année de tous les dangers, bien que le RDPC, parti dominant, n'ait rien à craindre de ces élections. Il est fort à parier que les différentes tensions sociales, la crise dans les régions anglophones devenue une guerre ouverte, les infiltrations des groupes armés dans l'est du pays ainsi que la lutte contre Boko Haram dans le nord font planer toutes sortes d'incertitudes, doublées par un affrontement feutré mais réel entre forces rivales à l'intérieur du parti-État, surtout dans un contexte de fin règne. Il est incertain que les anciennes recettes qui ont permis au RDPC de maintenir sa « majorité obèse », tout en fragmentant tous les autres corps sociaux, puissent permettre au Cameroun d'envisager une alternance tout en ouvrant un débat froid sur « l'un des systèmes de gouvernement parmi les plus opaques, les plus centralisés et les plus prosaïques de l'Afrique postcoloniale ».³³ Effectivement, on sait que les systèmes politiques ossifiés et incarnés depuis près d'un demi-siècle par des hommes âgés ont rarement favorisé des transitions en douceur. D'où la tentation au Cameroun de penser à une alternance autre que par l'urne...

Modeste Mba Talla, Ph.D, est enseignant à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

¹ Ce terme avec son synonyme « cannibalisme politique » est un terme utilisé au Cameroun pour montrer que le régime Biya contrôle et manipule étroitement le calendrier électoral à sa guise pour son parti politique en l'occurrence le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC).

² De 1975 à 1982, Paul Biya fut premier ministre. Depuis 1982, il est président de la République. Il est aujourd'hui âgé de 85 ans. Bien que le président Biya soit un civil, le socle de son

pouvoir repose sur un appareil sécuritaire fidèle qui bénéficie de tous les avantages et dont l'état du respect des droits humains est hautement questionnable.

³ Il faut noter ici que, dans de nombreux pays au sud du Sahara, la fin d'un long règne de président a toujours ouvert la voie à des périodes de transitions très tumultueuses, certaines menant à des conflits ouverts graves. Par exemple, les cas de Mobutu dans l'ex-Zaïre, Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, Siad Barré en Somalie, Omar Bongo au Gabon etc...

⁴ Il s'agit des élections législatives des 1er mars 1992, 17 mai 1997, 30 juin 2002, 22 juillet 2007, et 30 septembre 2013 ; les présidentielles des 11 octobre 1992, 11 octobre 1997, 11 octobre 2004, et 9 octobre 2011 ; les municipales des 21 janvier 1996, 30 juin 2002, 22 juillet 2007, et 30 septembre 2013 ; les sénatoriales du 4 avril 2013.

⁵ Corps électoral surestimé, cartes d'électeurs en double ou triple exemplaires, listes électorales incohérentes.

⁶ D'ailleurs le président camerounais Paul Biya a convoqué pour le 25 mars le corps électoral devant choisir les sénateurs au Cameroun.

⁷ Il faut préciser que ce montant tel que libellé ne peut pas permettre la tenue de toutes les élections prévues. Car il faut rappeler que lors des élections présidentielles du 9 octobre 2011, l'État du Cameroun avait prévu un budget de près de 23 milliards de francs CFA. En faisant une extrapolation, on peut affirmer qu'en 2018, une élection présidentielle nécessiterait plus de 30 milliards de francs CFA. Cela revient à dire que les élections ne pourraient pas toutes se tenir, mêmes s'il faut reconnaître que certaines peuvent être couplées.

⁸ Le RDPC est le parti au pouvoir du Cameroun. Son ancien nom de 1960 à 1984 était l'Union nationale camerounaise, ancien parti unique fondé par Ahmadou Ahidjo, l'ancien président de la République du Cameroun.

⁹ Voir Abdou Karimou (2011).

¹⁰ Terme populaire au Cameroun qui désigne la majorité écrasante du RDPC dans toutes les structures politiques, législatives et judiciaires.

¹¹ Le terme présidentielisme est utilisé par opposition au présidentielisme latino-américain dont les points saillants ont été développés par des auteurs tels que F. Moderne. « Les avatars du présidentielisme dans les États latino-américains », Pouvoirs, 2001, no 98, pp.63-87.

¹² Au sujet de la transition politique qui s'exprime par le concept de la « transitologie », lire à cet effet : Michael Bratton and Nicolas Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, New York: Cambridge University Press, 1997.

¹³ Les termes « *competitive authoritarian* », « *hegemonic authoritarian* » (Levitsky et Lucan 2010 ; Roessler et Morjé 2006 ; Magaloni et Greene 2006) ou « *dominant party multiparty* » et « *pure limited multiparty* » (Hadenius et Teorell, 2007) sont souvent utilisés de manière interchangeable pour exprimer la réalité de type de régime comme celui au Cameroun.

¹⁴ Une des curiosités camerounaises est que ce pays est un des rares à procéder constamment aux modifications constitutionnelles, en plus d'être géré depuis 22 ans par deux constitutions dont le pouvoir se sert à merveille pour dérouter la population et l'opposition tout ceci dans le but de consolider la gouvernance par la neutralisation.

¹⁵ « L'opération épervier » ou la croisade contre les détournés de fonds publics engagée par le régime de Paul Biya s'est traduite par l'arrestation de nombreux hauts dignitaires du RDPC dont certains avaient occupé les plus hautes responsabilités. Au Cameroun, on dit que le président Biya a réussi l'exploit d'avoir en prison tout un gouvernement. Parmi ceux arrêtés et emprisonnés figurent un premier ministre, des secrétaires généraux de la présidence et de nombreux ministres toutes fonctions confondues.

¹⁶ Le thème de la « dictature du moment » a été repris par Achille Mbembe dans une entrevue qu'il a accordée au journal *Le messager* le 8 novembre 2004.

¹⁷ Cette expression consacrée est de B. Chantebout, *Droit constitutionnel et science politique*, Paris, Armand Colin, 1989, 9e éd., p. 425.

¹⁸ Valentin Miafo Donfack « Le président de la République et les constitutions du Cameroun », in S. Melone et al. (Dir.), *La Réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, aspects juridiques et politiques*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert/AASP/GRAP, 1996, pp. 269

¹⁹ L'idée est nettement développée par M. Kamto. V. *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, Paris. LGDJ, 1987.

²⁰ Valentin Miafo Donfack « Le président de la République

et les constitutions du Cameroun », in S. Melone et al. (dir.), La Réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, aspects juridiques et politiques, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert/ AASP/GRAP, 1996, pp. 269

²¹ Depuis les années 1990, au moins 30 présidents de pays d'Afrique subsaharienne ont essayé d'étendre leurs régimes en modifiant les limites constitutionnelles. Les modèles récents des référendums constitutionnels africains suggèrent que, tout autant que les coups d'État militaires furent monnaie courante, les coups d'État constitutionnels les ont remplacés.

²² Takougang (2018) montre d'ailleurs que « l'escroquerie qui a constitué à introduire par effraction une disposition scélérate dans le code électoral stipulant « qu'au cas où la mise en place du Sénat intervient avant celle des Régions, le collège électoral pour l'élection des sénateurs est composé exclusivement des conseillers municipaux » ne change rien à notre raisonnement, puisqu'elle n'est qu'une supercherie mal inspirée qui n'a pas tenu compte l'ensemble du texte. Cet amendement, qui n'est qu'une simple pirouette acrobatique, distrait mais ne trompe personne ».

²³ Selon María Martín, « la criminalisation se caractérise par sa nature sélective et peut être définie comme l'utilisation de cadres juridiques, stratégies et actions politiques et juridiques dans le but de traiter [la défense, la promotion et la protection des droits humains] comme illégitimes et illégales. Le but est d'attaquer les DDH et / ou d'entraver leur travail. » (2015 :4)

²⁴ C'est-à-dire qui est financée par l'extérieur et dont les mobiles sont antipatriotiques.

²⁵ La Coalition internationale « Tournons la page » a lancé une pétition visant à dénoncer l'interminable procès contre des membres de l'ONG Dynamique Citoyenne depuis octobre 2015. Près de 2 ans déjà et toujours pas de verdict pour Jean Marc Bikoko. Le point focal national de Dynamique Citoyenne et une demi-douzaine de membres de cette plate-forme d'organisations de la société civile sont poursuivis depuis le 23 octobre 2015 pour « rébellion » par le tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé. Louis Mbanga, « Cameroun : Justice Une pétition lancée contre le harcèlement judiciaire des membres de dynamique citoyenne », 1 mars 2017, <http://hurinews.com/cameroun-justice-une-petition-lancee-contre-le-harcelement-judiciaire-des-membres-de-dynamique-citoyenne/> (Consulté le 30 novembre 2017); le cas aussi des menaces de mort et de l'intimidation à l'encontre de Mme Maximilienne Ngo Mbe, directrice exécutive du Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique Centrale

(REDHAC).

²⁶ La Loi N° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme. En son temps, l'adoption de cette loi a suscité une levée de bouclier. Pour de nombreux analystes l'adoption de cette loi ressemble davantage à un outil de répression qu'à une parade de sécurité.

²⁷ Un décret présidentiel en août 2017 a mis fin aux poursuites judiciaires contre au moins quatre journalistes. Quant à Ahmed Abba, correspondant de Radio France Internationale, il a été condamné sans preuve pour 10 ans de prison et en appel à deux ans de prison par le tribunal militaire de Yaoundé pour non-dénonciation du terrorisme et blanchiment des produits des actes de terrorisme. Il a été libéré après près de 3 ans en prison, mais les lois qui ont été utilisées contre ces individus sont encore en place.

²⁸ The Cameroon Anglophone Civil Society Consortium. Bien que Me Nkongho Felix Agbor Balla, le juge Ayah Paul Abine et le Dr. Fontem Neba aient été libérés sans jugement, certains membres non moins importants du Consortium et plus d'un millier de personnes originaires de ces deux provinces crouissent actuellement en prison sans jugement.

²⁹ Le 17 janvier, le gouvernement a ordonné une suspension d'internet dans les régions anglophones, qui a duré jusqu'au 20 avril 2017. Mais, depuis, le service internet dans ces deux régions est constamment interrompu, sans avertissement, pour des motifs sécuritaires.

³⁰ Lire à cet effet : ICG : Cameroun : l'aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes, Crisis Group Briefing Afrique N°130, Nairobi/Bruxelles, 19 octobre 2017 ; ICG , Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins Crisis Group Rapport Afrique N°250, 2 août 2017

³¹ La tension est encore montée d'un cran à la suite de l'arrestation dans des conditions floues par le Nigeria, fin janvier, de 47 séparatistes qui s'étaient retranchés sur son territoire, dont l'un de leur leader est Julius Sisiku Ayuk Tabe, président de l'État autoproclamé.

³² L'une des dernières attaques est celle de l'enlèvement du sous-préfet de Batibo le 11 février 2018.

³³ Achille Mbembe, « Au Cameroun, le crépuscule d'une dictature à huis clos », Le Monde Afrique, le 09 octobre 2017: http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/09/au-cameroun-le-crepuscule-d-une-dictature-a-huis-clos_5198501_3212.html#HXw803hR2kVK6WT3.99

Bibliographie

- Abdou, Karimou (2011), *La pratique des élections au Cameroun 1992-2007: Regards sur un système électoral en mutation*, Editions clé, Yaoundé.
- Bratton, Michael et Van de Walle, Nicolas, (1997), *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press : New York.
- Brown, Stephen (2001) «Authoritarian leaders and multiparty elections in Africa: How foreign donors help to keep Kenya's Daniel Arap Moi in power», *Third World Quarterly*, 22:5, pp. 725-739.
- Chantebout, Bernard (1989), *Droit constitutionnel et science politique*, Armand Colin, 9e éd., Paris.
- Comité pour la protection des journalistes (CPJ) (2017), *Journalistes, pas terroristes Au Cameroun*, la législation anti-terroriste est utilisée pour imposer silence aux opposants et réprimer la dissidence, CPJ : New York.
- Courade, Georges et Sindjoun, Luc (1996), « Le Cameroun de l'entre deux », *Politique Africaine*, no 62, pp.3-14.
- Courtin, Christophe, (2011) « Démocratie au Cameroun : l'Europe démissionnaire », *Revue Projet 5*, n° 324-325, pp. 124-129.
- Foucault, Michel (1975); *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », Gallimard : Paris
- Meyomesse, Enoch (2011), *Le retard de la démocratie en Afrique central: Le cas du Cameroun*, Les Editions du Kamerun, 2eme Edition, Yaoundé.
- Hadenius, Axel et Teorell, Jan (2007), «Pathways from Authoritarianism», *Journal of Democracy* 18, pp. 143-57.
- Hartog, François (2004), « Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps », *Culture & Musées*, Volume 4, Numéro 1 p. 128 – 133.
- International Crisis Group, « Cameroun : l'aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes », *Crisis Group Briefing Afrique N°130*, Nairobi/Bruxelles, 19 octobre 2017.
- International Crisis Group, « Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins », *Crisis Group Rapport Afrique n°250*, 2 août 2017.
- Kamto, Maurice (1997), *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, LGDJ : Paris.
- Levitsky, Steven et Lucan, A. Way (2010), *Competitive Authoritarianism Hybrid Regimes after the Cold War*, New York: Cambridge University Press, pp. 21-23.
- Mbanga, Louis (2017), « Cameroun : Justice Une pétition lancée contre le harcèlement judiciaire des membres de dynamique citoyenne », 1 mars 2017. (Consulté le 22 novembre 2017).
- Martín, María (2015), *Criminalisation of Human Rights Defenders: Categorisation of the problem and measures in Response*, Protection International (PI) : Bruxelles.
- Mbembe, Achille, « Au Cameroun, le crépuscule d'une dictature à huis clos », *Le Monde Afrique*, le 09 octobre 2017 : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/09/au-cameroun-le-crepuscule-d-une-dictature-a-huis-clos_5198501_3212.html#HXw803hR2kVK6WT3.99 (consulté le 23 octobre 2017)
- Merkel, Wolfgang (2004), « Embedded and defective democracies », *Democratization*, vol. 11 No. 5, pp. 33-58.
- Merkel, Wolfgang (2010); «Are Dictatorships Returning? Revisiting the 'Democratic Rollback' Hypo-thesis», *Contemporary Politics*, Vol. 16, S. pp.17-31.
- Miafo Donfack, Valentin (1996), « Le président de la République et les constitutions du Cameroun », in S. Melone et al. (dir.), *La Réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, aspects juridiques et politiques*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert/AASP/GRAP.
- Moderne, F.V. (2001), « Les avatars du présidentielisme dans les États latino-américains », *Pouvoirs*, no 98, pp.63-87.
- Ngando Sandjè, Rodrigue (2013), « Le renouveau du droit constitutionnel et la question des classifications en Afrique : quel sort pour le régime présidentieliste ? », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 93, pp.1-26.
- Van de Walle, Nicolas (2003), « Presidentialism and Clientelism in Africa's Emerging Party Systems », *The Journal of Modern African Studies*, 41, pp. 297-321.
- Nkoyock, Alain (2004), *Problématique de l'Informatisation des processus électoraux en Afrique: cas du Cameroun*, L'Harmattan, Paris.
- Pommerolle, Marie-Emmanuelle (2008), « La démobilisation collective au Cameroun : entre régime postautoritaire et militantisme extraverti », *Critique internationale*, n° 40, pp. 74-94.
- Quantin, Patrick (1998), « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, no 69, mars, pp.12-28.
- Roessler, Philip G. and Howard, Marc Morjé (2009), « Post-Cold War Political Regimes: When Do Elections Matter? », In *Democratization by Elections: A New Mode of Transition*, edited by Staffan I. Lindberg, 101–127. Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Sindjoun, Luc (2002), *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Économica, Paris.
- Takougang, Jean (2013), « Altenance: et si la solution n'était pas dans l'urne? » http://germinalnewspaper.com/index.php?option=com_content&view=article&id=336:ecrit-par-jean-takougang&catid=51:flash-infos&Itemid=100, (Site consulté le 2 février 2018).
- Takougang, Jean (2015), « Les Hold -Up électoraux du Rdpc » <https://opinioncameroun.blogspot.ca/2015/06/les-hold-up-electoraux-du-rdpc-par-jean.html>, (Site consulté le 12 janvier 2018).
- Takougang, Jean (2018), « Vers un sénat anticonstitutionnel et estropié » <http://www.icicemac.com/2018/02/12/prof-jean-takougang-vers-un-senat-anticonstitutionnel-et-estropie/>, (Site consulté le 2 février 2018).

Chronique : les élections générales en Sierra Leone, consolider les acquis démocratiques post-conflit

Par Benjamin Olagboyé

Résumé exécutif

- Les prochaines élections du 7 mars 2018 constituent une étape importante dans le processus de consolidation des acquis démocratiques hérités de la période post-conflit (1999-2002).
- Ces élections marqueront-elles la recomposition du paysage politique traditionnel sierra-léonais autour des clivages politiques du All People Congress (APC) et du Sierra Leone People Party (SLPP), ou autour de variables ethniques Nord-Sud?
- Cet article vise à analyser d'une part les enjeux politiques et les forces en présence, et d'autre part, à offrir un regard sur les risques encourus dans l'organisation des élections pouvant amener à la résurgence de conflits socio-politiques.
- Enfin, nous esquisserons une analyse du gain politique et stratégique qu'une élection réussie en Sierra Leone pourrait apporter à la stabilité et la paix en Afrique, notamment dans l'espace de la rivière Mano.

Les Sierra Léonais iront aux urnes le 7 mars 2018 pour consolider les acquis démocratiques, seize ans après la fin de la guerre civile en 2002. Entre 2002 et 2012, le pays a organisé trois consultations populaires : la reprise des élections locales en 2004, trente-deux ans après la parenthèse politique de l'ère Siaka Stevens (1969-1985), ainsi que deux élections présidentielles en 2007 et 2012. Quels sont les enjeux de ces élections ? Ces élections vont-elles consolider les fondements démocratiques de l'État sierra-léonais ? La Sierra Leone va-t-elle renforcer le processus démocratique en cours dans l'espace de la rivière Mano après le succès des élections au Liberia ?

Une élection au-delà des lignes de fractures socio-politiques, ethniques et régionales

Historiquement, la Sierra Leone reste dominée par deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir : le All People Congress (APC) et le Sierra Leone People Party (SLPP). Dès l'indépendance en 1961, ces deux partis politiques se sont inscrits dans une dynamique de compétition et d'alternance démocratique. Le SLPP de Milton Margai est le parti fondateur de la Sierra Leone moderne, ayant gouverné le pays de 1961 à 1968.

À l'issue d'une transition militaire de 1967 à 1968, l'APC prit la relève politique sous la houlette de Siaka Stevens et de Joseph Momoh de 1968 à 1985. La domination de ces deux partis politiques sur la scène politique se construisit autour

des lignes de fractures ethniques et régionales. Cette trajectoire historique est en ce moment remise en cause par le Dr Yumukella Kande Kolleh¹ avec son alliance nommée The National Grand Coalition (NGC), un dissident du SLPP qui n'a pu obtenir l'investiture du parti. Cet ancien fonctionnaire des Nations Unies a bâti sa vision politique sur un discours de transformation sociale.

Des six candidats en lice² en Sierra Leone, trois font figure de favoris. En premier lieu, il s'agit du candidat du parti au pouvoir APC, le ministre des Affaires étrangères Samura Kamara. La division s'est opérée au sein du parti au pouvoir avec la candidature de l'ancien vice-président limogé en 2014 au plus fort de la crise Ébola, Samuel Sam-Sumana, qui a construit sa base autour d'une coalition nommée "*Coalition for change*". Le candidat du SLPP, l'ancien général à la retraite Maada Bio, qui assura l'interrègne en 1996 lors de la guerre civile, a facilité les accords de paix d'Abidjan et la dévolution du pouvoir à un gouvernement civil en 1996.

Lors des dernières élections de 2012, le candidat Koroma de l'APC a battu le candidat Maada Bio au second tour des élections avec près de 60% des voix. Traditionnellement, le parti APC remporte des sièges au nord et à l'ouest du pays³, tandis que le SLPP contrôle le sud et l'est. Le district de Freetown et ses environs est partagé en raison du métissage créole⁴, dont les voix se diluent au sein de tous les partis politiques, contrairement aux premières heures de l'indépendance durant lesquelles ces populations immigrées ont

tenté de s'aligner autour de leurs propres appareils politiques.⁵ Ces élections restent très ouvertes et ont l'avantage de se projeter au-delà de lignes de fractures traditionnelles socio-politiques, ethniques et régionales. Une situation qui pourrait avoir pour avantage de consolider les acquis démocratiques hérités de la période post conflit.

Les enjeux des présentes joutes électorales du 7 mars 2018

Trois grilles de lecture peuvent se dégager pour ces prochaines élections en Sierra Leone. Il s'agit des questions sécuritaires, démocratiques, et de celles concernant le développement social et économique.

Relativement aux questions sécuritaires, si en l'état actuel, la Sierra Leone a fait d'importants progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité⁶ et de mise en œuvre des programmes hérités de la période post-conflit comme le Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), il est important de relever que la situation des jeunes reste pré-occupante. En 2012, plus de 60% des jeunes en âge de travailler restent en situation de sous-emploi ou sont au chômage⁷. Ce qui représente une importante source d'insécurité. À cela s'ajoute le phénomène des motos taxis qui constitue le réservoir professionnel des jeunes soldats démobilisés disposant d'un déficit ou d'une insuffisance de qualifications pour accéder à un emploi. Les deux tiers des actes de criminalité ou des accidents dans la province occidentale de Freetown ont pour source les chauffeurs de moto taxis.⁸ À tout instant, ces derniers peuvent être mobilisés comme acteurs de violence en situation électorale.

Lors des dernières élections de 2013, des études ont rapporté la tendance de ces derniers à se laisser instrumentaliser par les acteurs politiques.⁹ Néanmoins, le niveau d'alerte sécuritaire reste actuellement minimal en raison de la faiblesse des capacités de nuisance des groupes à risque. L'État dispose d'une relative bonne maîtrise du monopole de la violence légitime, en particulier à travers la police. Un autre aspect sécuritaire potentiellement menaçant pourrait venir de l'implication des chefs traditionnels "paramounts chiefs". Historiquement, ces chefs ont toujours fait l'objet d'une politisation accrue en dépit de leur posture de gardiens de la cohésion sociale ainsi que des traditions.

Au plan institutionnel, les acquis démocratiques, notamment en matière de gouvernance électorale nous semblent relativement exemplaires. Le pays dispose d'organes relativement solides qui jouent un rôle de régulateur et de veille en vue d'asseoir un scrutin transparent et intégré. Il s'agit de la

National Electoral Commission (NEC), du Political Parties Registration Commission (PPRC), des acteurs de la société civile, des médias et de la justice. Pour l'heure, tous ces acteurs essaient de jouer leur partition à la lumière des dispositions de la loi fondamentale de 1991.¹⁰

Enfin, sur le plan économique, le cadre macro sierra-léonais s'est voulu résilient au regard de la conjoncture de 2014 et 2015 en raison de l'épidémie d'Ébola et de la chute des prix des matières premières comme le fer. En 2016 et 2017, les taux de croissance de l'économie sierra-léonaise étaient de 6.3% et 5.7%. En 2018, il est projeté un taux de 6.1%.¹¹ Cependant le taux de pauvreté reste très préoccupant : 60% de la population vit avec moins d'un dollar par jour¹², tandis que l'espérance de vie est de 48 ans.¹³ De plus, 48% de la population reste analphabète, dans un pays qui a constitué le fleuron du système éducatif colonial britannique avant l'indépendance en 1961. Le nouvel aéroport Mamamah dont les travaux seront officiellement lancés par le président Koroma le 1er mars 2018 indique aussi que le pays tend à progresser. La Sierra Leone reste un pays économiquement prometteur mais très fragile en raison de ses poches structurelles de vulnérabilités.

Au total, les déterminants sécuritaire, démocratique et socioéconomique restent des facteurs importants à prendre en compte dans le contexte présent des élections en Sierra Leone. Ces consultations populaires devraient à notre sens ouvrir une nouvelle ère d'espérance et de prospérité non seulement au niveau de la Sierra Leone mais également dans l'ancien « arc de la terreur » que fut l'espace de la rivière Mano avec le Liberia, puis la Côte d'Ivoire.

Une nouvelle opportunité de stabilité politique et démocratique dans l'espace de la rivière Mano

L'élection du président George Weah suscite de nombreux espoirs au Liberia. Cette expérience réussie de transition démocratique pourrait inspirer la Sierra Leone en vue de consolider le processus démocratique et transformer durablement les fondements politiques dans la zone de la rivière Mano, y compris la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Si le Libéria et la Sierra Leone partagent en commun le triste sort d'avoir subi des guerres civiles dans les années 1990, ces deux États semblent avoir tiré les leçons de leur passé peu glorieux pour enclencher une nouvelle dynamique, et même un processus de reconstruction démocratique. Le Liberia comme la Sierra Leone font l'expérience d'élections relativement pacifiques et ont déjà effectué deux passages

de dévolution du pouvoir politique sans effusion de sang : Ellen Johnson et George Weah au Liberia, ainsi que Tejan Kabbah et Ernest Bai Koroma pour la Sierra Leone, des indicateurs significatifs.

Il reste certes à consolider les institutions démocratiques (parlementaires en particulier) pour fortifier la participation citoyenne et la bonne gestion du gouvernement, mais des espoirs demeurent. Les médias dans ces deux pays restent dynamiques. La Sierra Leone est un pays historiquement favorable à la presse libre depuis la période coloniale (1896-1961). Elle a fait l'expérience d'une démocratie parlementaire multipartite après l'indépendance en 1961. Ces deux États voisins doivent dans le cadre d'une coopération diplomatique active s'engager à être des modèles et partager leurs expériences politiques, mais aussi construire des synergies sociales et économiques. Les deux autres pays de l'espace de la rivière Mano, la Côte d'Ivoire et la Guinée, pays francophones, devront s'inspirer des expériences libérienne et sierra-léonaise.

Une crise politique ou même militaire dans ces deux pays francophones pourrait durablement affecter les progrès politiques. Il est urgent de prendre en compte ces problématiques avec une vision régionale intégrée, en raison du caractère systémique des questions frontalières dans l'espace Mano, ainsi que des mouvements de personnes. Des dispositions politiques et diplomatiques entre ces pays sont nécessaires pour assurer la paix et la sécurité. Il s'agit à titre d'illustration de la (ré)activation de la commission mixte paritaire entre ces deux pays aux fins d'initier des programmes socio-économiques structurants dans les domaines des infrastructures routières, ou même ferroviaires. Aussi, les deux pays pourraient renforcer leur coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation technologique.

Conclusion

Les élections du 7 mars 2018 en Sierra Leone, si elles restent pleines de promesses pour le peuple sierra-léonais, peuvent aussi faire craindre des risques d'instabilité politique, si elles ne sont pas bien organisées. La dislocation des partis politiques historiques APC et SLPP dues à des mésententes et incompréhensions internes est un fait politique majeur. Ces nouvelles dynamiques façonnent ou recomposent le paysage politique sierra-léonais, produisant des mouvements politiques indépendants mais aussi de nouvelles coalitions politiques qui peuvent susciter de l'optimisme mais aussi des craintes. En effet, ces développements politiques se produisent dans le cadre d'importantes sphères de vulnérabilités et de

marginalisation au niveau de la jeunesse, dans un contexte où le processus de modernisation de l'armée et de la police est en cours de consolidation.

Une élection réussie en Sierra Leone favorisera l'éclosion d'un processus naissant de stabilité, de démocratie et de paix dans un espace de la rivière Mano anciennement conflictuel. Ceci pourrait augurer des temps nouveaux de développement économique et social pour les populations de cette sous-région.

Benjamin Olagboyé est docteur en histoire contemporaine. Son champ de recherche s'étend à la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Il a soutenu une thèse de doctorat unique en histoire des relations internationales sur le processus d'effondrement et de reconstruction de l'État en Sierra Leone.

¹ Ancien directeur général pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) de 2005 à 2013. Ces adversaires politiques l'attaquent en ce moment sur sa double nationalité américaine et sierra-léonaise, en dépit du fait que la commission nationale ait validé sa candidature.

² Samura Mathew Wilson Kamara, (APC) ; Julius Maada Bio, (SLPP) ; Mohamed Kamaraimba Mansaray , Alliance Democratic Party (ADP) ; Samuel Sam-Sumana of Coalition for Change (C4C) ; Kande Yumkella, National Grand Coalition (NGC) ; Musa Tarawally of the Citizens Democratic Party (CDP).

³ Harris David, Sierra Leone, a political History, Oxford University Press, 2014, pp. 178-179.

⁴ Akintola J.G, H.C. Bankole Bright and politics in Sierra Leone (1918-1958), New York : Cambridge University, 2002, 270 p.

⁵ Olagboyé Benjamin, La Sierra Leone, processus d'effondrement et de reconstruction d'un Etat (1964-2005), thèse de doctorat unique en Histoire contemporaine, soutenue le 18 février 2017 à l'Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody, pp. 97-106.

⁶ Jackson Paul, et Albrecht Peter, (dir), Security Sector Reform in Sierra Leone 1997–2007: Views from the Front Line, 2010, 233 p. Voir aussi Leboeuf, Aline, « La réforme britannique du

secteur de la sécurité en Sierra Leone, vers un nouveau paradigme? », *Politique africaine*, 2005/2 (n°98), pp 63-78.

⁷ Voir Olagboyé Benjamin, *La Sierra Leone...*, op. cit., pp. 412-415.

⁸ Idem

⁹ Peace Direct, Report “The Citizens’ Manifesto: a new hope for democracy in Sierra Leone?”, 2017,
<https://reliefweb.int/report/sierra-leone/citizens-manifesto-new-hope-democracy-sierra-leone>

¹⁰ Une constitution, qui du reste selon les conclusions de notre thèse de doctorat nécessitent d’être révisée pour tenir compte des développements politiques et socio-historiques de 1991 à 2018.

¹¹ <https://www.afdb.org/en/countries/west-africa/sierra-leone/sierra-leone-economic-outlook/>

¹² <http://www.sl.undp.org/content/sierraleone/en/home/countryinfo.html>

¹³ <http://www.sl.undp.org/content/sierraleone/en/home/countryinfo.html>

UQÀM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

Centre FrancoPaix



Le Projet Mali Centre FrancoPaix

«Les défis de la résolution des
conflits au Mali»

Une série d'événements
sur trois continents

Printemps 2018

PARIS
OTTAWA
MONTRÉAL
HALIFAX
QUÉBEC
BAMAKO
BRUXELLES
NEW YORK

Informations: www.dandurand.ca

Crédit photo: Mission de l'ONU au Mali

Canada

internationales
et Francophonie
Québec



« Les défis de la résolution des conflits au Mali » : une série d'évènements du Centre FrancoPaix

Dans le cadre de son projet « Stabiliser le Mali : les défis de la résolution des conflits », le Centre FrancoPaix de la Chaire Raoul-Dandurand organise une série d'évènements, de tables rondes et de conférences. L'objectif de ces rencontres est de diffuser les résultats de recherche du projet et de contribuer ainsi aux multiples efforts de stabilisation et de mise en œuvre des Accords de paix au Mali.

La conférence de Montréal aura lieu mercredi 14 mars et regroupera les professeurs Bruno Charbonneau et Jonathan Sears, ainsi que le Dr Adam Sandor. La professeure Marie-Joëlle Zahar, qui a participé au processus de médiation internationale au Mali, animera cet évènement. Les inscriptions sont maintenant ouvertes : [détails et inscription pour la conférence du 14 mars à Montréal](#).

Retrouvez l'ensemble de nos rapports du Projet Mali sur notre site :

[De la "question touarègue" aux mémoires du conflit: pour une réconciliation malienne](#), par Adib Bencherif, février 2018

[Le processus de réforme du secteur de la sécurité au Mali](#), par Niagalé Bagayoko, février 2018

Nouvelles et annonces

- Adam Sandor a publié dans la revue *Security Dialogue*, avec Philippe Frowd, "[Militarism and its limits: Sociological insights on security assemblages in the Sahel](#)".
- Me Emile Ouédraogo vient de fonder le [Centre Africain de Droit International Humanitaire \(CADIPH\)](#).
- Au mois de février, Bruno Charbonneau a réalisé un terrain de recherche à Bamako au Mali, et a été invité pour intervenir dans plusieurs institutions à Paris en France : Agence française de développement (AFD), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Adib Bencherif signe un chapitre intitulé « Le "crime-terror nexus" : apories et limites d'une innovation conceptuelle » dans l'ouvrage [Délinquances et innovations](#), paru aux Presses de l'Université de Montréal.
- Niagalé Bagayoko a été en une du magazine *Diasporas* de février, dans le cadre d'une interview sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie. Le CFP est financé en partie par l'Organisation internationale de la Francophonie. Chaire Raoul-Dandurand | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca

